

DOSSIER D'INSCRIPTION SECONDE

<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance : / /</p> <p>N° portable de l'élève :</p> <p>Mail de l'élève* :</p>	<p>CLASSE D'AFFECTATION</p> <p>.....</p> <p><i>Réservé à l'administration Ne pas remplir</i></p>
--	---

***cette adresse doit impérativement être valide et consultable – à usage pédagogique.**

AU MOMENT DE L'INSCRIPTION : PIECES JUSTIFICATIVES A DEPOSER EN LIGNE VIA EDUCONNECT

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS RECTO/VERSO** remplie
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (**CNIL**) dûment complété et signé par le responsable légal et l'élève : **Page 4**
- Fiche d'options : Page 3**
- 2 photos d'identité récentes**
- EXEAT** original (certificat de fin de scolarité) remis par l'établissement précédent
- Copie du livret de famille** (pages parents et enfants)
- Copie de la carte d'identité recto verso**
- Si parents divorcés :** 1 copie des pages du jugement de divorce qui stipule qui a la garde de l'élève
- Copies des bulletins trimestriels ou semestriels** de l'année scolaire écoulée
- RIB du responsable légal**

Si inscription au service restauration, fournir :

- Dossier d'inscription au service de restauration + le règlement intérieur du service restauration signé (recto/verso)**
- L'attestation de quotient familial – A télécharger sur votre espace personnel CAF**
- La somme de 50 euros par chèque à l'ordre de ELRES ou en espèce pour créditer le compte de la cantine au 01/09/2024**

IMPORTANT : en cours d'année, si modifications de coordonnées personnelles, prière de mettre à jour sur le site <https://teleservices.ac-versailles.fr>

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES

Textes de référence

- Loi n° 78-17 modifiée du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Délibération n° 2015-433 du 10 décembre 2015 (NS-058).
- Arrêté 20 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré, modifié en janvier 2017.
- Arrêté du 22 septembre 1995 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration centrale.
- Textes du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données - règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 en vigueur à partir du 25 mai 2018.

Est concernée toute information liée aux traitements automatisés d'informations nominatives relatifs à la gestion administrative, comptable et pédagogique du lycée, ainsi qu'à l'Espace Numérique de travail (ENT) :

Certaines données à caractère personnel correspondant à l'identité de l'élève (nom, date de naissance, photos/vidéos...), à sa scolarité (classe, options, langues, notes...), à des règlements financiers (sorties/voyages, restauration, bourses ...), à ses responsables légaux (adresses...) sont collectées au sein de l'établissement et traitées dans différents fichiers :

- Base élève « SIECLE » et des autres logiciels nationaux utilisés par tous les établissements scolaires ;
- Logiciel PRONOTE (notes, suivi des présences, cahier de textes...) ;
- ENT du lycée donnant un accès sécurisé à un bouquet de services numériques.

Celles-ci font l'objet d'une déclaration à la CNIL qui garantit que les données ne seront utilisées que dans le cadre du bon fonctionnement de l'établissement et de la communication avec les familles, et ne seront jamais transmises à l'extérieur.

Conformément à la **Loi n°78-17 du 6 janvier 1978**, et du **RGPD (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016)** toute demande d'information concernant l'utilisation et la conservation de ces données, ainsi que toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition peuvent être adressées au chef d'établissement directement (lettre à déposer ou à envoyer au secrétariat de l'établissement) ou par courrier électronique (ce.0781949v@ac-versailles.fr)

Vu et pris connaissance, le :

Nom et Prénom : Niveau Classe : 2nd : 1^{ère} : Term :

Signature des responsables légaux :

RENTREE SCOLAIRE 2024

A partir du lundi 02 septembre selon planning déposer sur le site du lycée fin aout

Les enseignements optionnels proposés au lycée de VILLAROY à la rentrée

- **ARAC - LVC Arabe** : s'adresse à **TOUS les élèves** indépendamment de leur choix d'orientation et de leur niveau dans cette langue. **Quatrième langue au niveau mondial**, langue officielle à l'ONU et pour 22 pays qui s'étendent de l'Océan atlantique au Golfe arabo-persique sans discontinuité géographique, la langue arabe est **l'une des plus anciennes langues vivantes**. Il est possible de **débuter en seconde** l'apprentissage de l'arabe sans aucune base.

L'enseignement de cette langue offre une **ouverture sur le monde et la culture arabe**. Il crée des **passerelles avec les autres matières** (histoire, philosophie, sciences, langues vivantes).

Les élèves abordent l'apprentissage de la langue en développant leurs **connaissances de la culture** à travers **l'étude de textes anciens et contemporains, vidéos, caricatures**, autour de **trois notions** : échanges, appropriation et transmission développés à partir des quatre thèmes suivants :

- **Le voyage des savoirs**, des idées et des textes à travers les siècles
- **Le Maroc, carrefour migratoire et cosmopolite** (« hivernants », commerçants, étudiants, investisseurs...) : quelles transformations sociales, culturelles et économiques ?
- **Le souverain et sa Cour** : Bagdad et Hârûn al-Rashîd
- **La mémoire en images** : quel rôle les cinéastes, plasticiens et photographes ont-ils joué dans la construction de la mémoire pour représenter les bouleversements politiques et sociaux récents du monde arabe ?

- **LCA - Langues et Cultures de l'Antiquité - Latin** (si effectif suffisant) :

- Explorer trois des quatre objets d'étude : l'Homme et l'animal, l'Homme et le divin, Soi-même et l'autre et Méditerranée dans le but de **confronter les mondes anciens au monde moderne et contemporain**.
- Pratiquer un enseignement décloisonné de la langue et de la culture à travers l'étude de textes variés.
- Faire des liens avec les autres matières (histoire, langues vivantes, français, philosophie et sciences) et préparer le grand oral (compétences argumentatives et rhétoriques).

- **OPTION EPS** : Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA). ATTENTION : *le recrutement nécessite la validation de la candidature en amont (dossier + tests)*. Les élèves pratiqueront à partir de la rentrée et pendant toute l'année, les deux activités suivantes :

- BASKETBALL (1h30/semaine toute l'année le samedi matin)
- ATHLETISME (1h30/semaine au premier trimestre le lundi)

En première et Terminale, le handball et l'athlétisme restent les activités prioritaires, et compteront pour le baccalauréat (moyenne des notes de 1^{ère} et Tale).

- **Classe DDW (Développement Durable et Webradio)** hebdomadaire maximum (**option interne**)

- Découvrir l'univers de la Radio
 - Développer les capacités de communication orale et écrite
 - Développer la démarche scientifique (rencontre de chercheurs, TP, sorties sur le terrain...)
- Cocher sur le tableau suivant « Classe DDW » puis indiquer la préférence entre Développement Durable et Webradio.*



Section EUROPEENNE Espagnol avec DNL EPS :

- Approfondir la maîtrise de la langue (obtenir la certification - Institut Cervantes - Niveau A2- B1)
- Développer les capacités d'expression orale (mises en situation, échanges avec les correspondants) avec une plus-value sur l'ensemble des épreuves linguistiques du cursus (confiance, prise d'initiative...).
- Pratiquer l'espagnol de manière active en DNL (*discipline non linguistique*) EPS sur des thématiques nouvelles : Sport et santé ; Sport et handicap ; Sport et tourisme ; Sport et culture ; Initiation à la pelote basque ; Découverte des sports traditionnels.
- **Un moyen de gagner des points et de valoriser son dossier BAC et PARCOURSUP :**
 - Une « mention européenne » est ajoutée au diplôme du baccalauréat
 - Une épreuve orale en fin de Terminale qui compte pour 80% de la note et 20% en contrôle continu
 - Une option coefficient 4 (attention, toutes les notes comptent).

FICHE D'OPTIONS CLASSE DE SECONDE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

NOM DE L'ELEVE : PRENOM :

Classe	Langues <u>obligatoires</u>		1 Option ou Projet <u>facultatif</u> au choix (1)
2nde GT	ANGLAIS LVA	<input type="checkbox"/> Allemand LVB OU <input type="checkbox"/> Espagnol LVB OU <input type="checkbox"/> EURO Espagnol/EPS	<input type="checkbox"/> Arabe LVC <input type="checkbox"/> EPS (Non compatible avec la section Euro) <input type="checkbox"/> LCA – Latin (si effectif suffisant) <input type="checkbox"/> Classe engagée/Média DDW <i>Sous réserve du nombre de places disponibles</i>

Date et SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL	Date et SIGNATURE DE L'ELEVE
--	------------------------------